



RÉFORME DU FERROVIAIRE

Montreuil, le 27 octobre 2015

TABLE RONDE « INTÉGRATION DES CHEMINOTS DE L'EX-EPIC RFF » DU 22 OCTOBRE 2015

QUAND LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD TOURNE À LA MAUVAISE FARCE !

Décidément, nous allons de surprise en surprise.

Le jeudi 22 octobre 2015

à 09h00, les

Organisations Syndicales

étaient conviées à

négoier l'intégration des

cheminots de l'ex-EPIC

RFF à la SNCF.

Détail croustillant : une

OS enregistrait un film

devant la direction dès

08h00 le matin pour

promouvoir le résultat

d'une réunion qui avait lieu

1 heure plus tard. Un tel

don de prémonition laisse

pantois ! Le fait qu'une

autre OS joue la course à

l'échalote et s'attribue

aussi des avancées qui

n'en sont pas pourrait

prêter à sourire, si l'enjeu

n'était pas aussi

important.

Le seul contenu de cette négociation devait être une intégration bénéfique pour les cheminots de l'ex-EPIC RFF au statut du Cadre Permanent ou au RHO254.

Et qu'en ressort-il ? Un florilège d'expressions sur les « tickets déjeuner » !

Deux Organisations Syndicales nous abreuvent d'une communication sur les chèques en tout genre en collusion avec la direction. Au final, on ne sait plus qui a gagné quoi. L'une vous les sert sur un plateau et l'autre en fait une exclusivité, tout ça pour détourner les cheminots des vrais enjeux !

Cette fameuse « avancée » concerne, contrairement aux écrits, à peine 8 % des cheminots du GPF : on est loin des annonces écrites en gros titres sur les différentes propagandes. Et ils omettent d'expliquer le caractère discriminant de ces dispositions puisque les roulants, agents de l'équipement, agents en horaires décalés, sont écartés...

On est loin de la grande famille cheminote réunifiée !

Et mieux, les cheminots de l'ex-EPIC RFF qui ont aujourd'hui des « tickets déjeuner » et pourraient les conserver au titre d'un avantage individuel acquis prévu dans la loi du 04 août 2014, vont être amenés à les perdre. En effet, le nouvel accord prévoit que les « tickets déjeuner » ne seront attribués qu'au personnel dont le lieu de travail se situera à plus de 10 minutes à pied d'un restaurant d'entreprise, ce qui ne sera plus le cas dès leur déménagement à St Denis.

Alors, à qui le leadership du plus gros mensonge ?

Derrière cette lamentable manœuvre concoctée par la direction SNCF pour servir certaines Organisations Syndicales, se cache une des plus grosses escroqueries intellectuelles jamais pratiquées à la SNCF.

Pour la CGT, la question de l'emploi en volume et en qualité est au cœur des enjeux du service public ferroviaire et des conditions sociales des cheminots.

Ces dernières années, les coupes sombres dans les effectifs relèvent plus de 25 000 suppressions d'emplois (cadre permanent et RHO254).

Pour 2015, 3 500 postes ont déjà été supprimés, soit 1 000 de plus que prévus au budget, et il reste encore trois mois.



Cette casse de l'emploi, ce sont des circulations supprimées, des postes non-tenus, un RHO077 bafoué, un dictionnaire des filières non-respecté, des travaux de voie ou de la maintenance du matériel reportés ou bâclés, des trains non-accompagnés, etc., jusqu'à la sécurité des personnes et des circulations qui est abandonnée.

Oui, lorsqu'on touche à l'emploi dans toute sa dimension, on touche aux conditions de travail et de vie des cheminots comme à la qualité et à la sécurité du transport ferroviaire.

A la SNCF, les salariés contractuels sont régis par le RHO254, répartis en plusieurs annexes. La CGT demande, depuis plusieurs années, une réécriture de celui-ci, ce qui nous a toujours été refusé. Dans le même temps, cette direction profite de l'intégration des cheminots de l'ex-EPIC RFF pour engager la casse du RHO254, alors qu'une négociation sur ce sujet est prévue à l'agenda social pour 2016.

Ainsi, 60 cheminots (ex-EPIC RFF) devraient relever de l'annexe A1 du RHO254 (métiers relevant du dictionnaire des filières), la direction les intègre, en toute illégalité, avec le consentement de l'UNSA et de la CFDT, à l'annexe C. La direction applique donc une politique d'embauche discriminatoire.

Ces cheminots subiront une pression individualisée et seront, de ce fait, isolés et les représentants du personnel n'auront plus ni regard, ni contrôle, ni capacité d'intervention sur leur déroulement de carrière.

Tout cela pour se pavaner d'avoir obtenu des « tickets déjeuner » pour une part infime des cheminots !

QUI VA OSER SIGNER CET ACCORD ?

La CGT continuera à exiger l'intégration au cadre permanent de tous les contractuels en CDI exerçant des métiers du dictionnaire des filières (annexe A1). Pour ceux repris à l'annexe C, la CGT revendique l'intégration dans une grille unique avec tous les cheminots, avec les mêmes conditions de déroulement de carrière que les agents du cadre permanent.

Les cheminots, quel que soit leur statut, doivent savoir sur qui compter à l'aune de négociations sur la CCN et la refonte du statut.

**Une mauvaise loi nous a séparés,
le vote CGT pour nous rassembler !**

Le 19 novembre 2015, je vote et je fais voter CGT !

